



Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Fax 05.55.75.69.20

EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

3 JUILLET 2023

Membres :	19
Présents :	12
Représentés :	16
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-trois, le 3 Juillet, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 27 Juin deux mil vingt-trois.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Lavillard Gabrielle, Bruyère Nathalie, Détienne Aurélien, Sage Pascale, Paola Réaully, Emilie Chauchet, Mahaut Danièle

Absents : Catherine Casimir donne procuration à Gabrielle Lavillard, Pascal Pagnou donne procuration à Jean-Luc Ruaud, Céline Gaspard donne procuration à Laurent Auzemery, Benoît Calomine donne procuration à Laurent Bila, Benjamin Crespy, Jérôme Gouzon, Sébastien Crouzit

Secrétaire de séance : Pascale Sage

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés bois (2024-2025) coordonné par le SEHV et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents s'y rapportant

Vu le Code de l'énergie ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L2113-6 ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois et l'acte d'adhésion, approuvés par délibération n°2023-13 du SEHV en date du 23/03/2023, ci-joint en annexe ;

Considérant le contexte de forte volatilité des prix de l'énergie ;

Considérant l'intérêt de la mutualisation visant à sécuriser l'approvisionnement et permettre l'achat au juste prix de bois granulés ;

Considérant que la procédure d'achat groupé, que le SEHV s'apprête à lancer au cours de l'année 2023 pour l'approvisionnement en granulés de bois couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, représente une réelle opportunité à cet égard ;

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par la convention constitutive, également jointe en annexe. La convention a une durée limitée à la durée des marchés conclus.

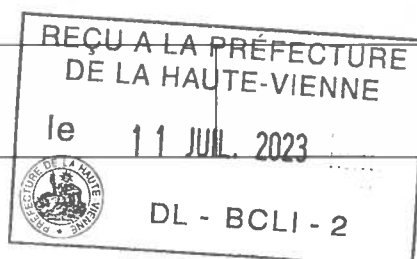
Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) dont les attributions sont définies à la convention constitutive précitée.

La commission d'appel d'offres de groupement, chargée de l'attribution des marchés et/ou accords-cadres, est celle du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), coordonnateur du groupement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois, ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention, annexés à la présente délibération ;
- **adhère** à la convention de groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois ;
- **autorise** l'adhésion de la Commune de NIEUL au groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois ;
- **autorise** Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'approvisionnement en granulés de bois et tout autre document annexé à cet acte ;
- **s'acquitte** de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;
- **autorise** Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- **autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de NIEUL, et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 3 Juillet 2023



Mme la Maire, Béatrice Tricard

